

19 décembre 2024
Destinataires :
Tous les organismes Hlm
N/Réf. : ML/TA/EED/vf

La Directrice générale

Prorogation des effets des conventions d'utilité sociale en cours

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général,

De nombreux organismes ont alerté l'Union sociale pour l'habitat concernant les difficultés liées au renouvellement des conventions d'utilité sociale (CUS), arrivant à échéance en décembre 2024 ou en juin 2025.

L'USH s'est rapprochée des services du ministère pour faire état de ces difficultés. A la suite de ces échanges, la DGLAN a adressé une communication aux services déconcentrés de l'Etat le 10 décembre dernier, précisant les mesures à mettre en œuvre pour prolonger les effets des CUS arrivant à échéance fin 2024 :

- S'agissant des plans de mise en vente, les organismes sont invités à solliciter une autorisation auprès du préfet qui l'accordera sans instruction complémentaire. Pour les logements non-inscrits dans le plan de vente des CUS expirées, les organismes pourront continuer à solliciter les autorisations auprès des préfets selon la procédure habituelle.
- Concernant les dérogations aux règles d'évolution des loyers en cours à la suite des travaux, celles-ci se poursuivront au-delà du 1^{er} janvier 2025 pour les opérations déjà présentées aux services de l'Etat.

Le ministère invite par ailleurs les préfets à suspendre l'examen de nouvelles CUS et à ne pas appliquer les pénalités prévues au CCH en cas de non-respect des engagements ou du calendrier en vigueur.

Concernant les CUS arrivant à échéance le 30 juin 2025, l'USH porte la demande d'une mesure législative pour prolonger de plein droit les effets des conventions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Marianne Louis

Contact :

Eléonore Evain Dorado, Cheffe de mission RSE & valorisation de la performance sociale
Direction des politiques urbaines et sociales
eleonore.evaindorado@union-habitat.org

Document disponible sur le Centre de ressources :
[Flash juridique du 16 décembre 2024 relatif à la gestion locative et vente immobilière](#)